

Lyon, le 9 juin 2017

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

PROCES VERBAL

SEANCE DU LUNDI 15 mai 2017

- Désignation d'un secrétaire de séance : M. HEKIMIAN
- Appel nominal

PRESIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRETAIRE ELU : M. HEKIMIAN

PRESENTS : M. BLACHE, M. LAFOND, Mme MOULLIN, M. DUVERNOIS, Mme CROIZIER, M. BRUN, Mme ROBIN, M.LAUPIES, Mme GRAZIANI, M. SIMOND, Mme DARBON, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme ROUX DE BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BARNY de ROMANET, Mme TRIBALAT, M.BOUZARD, M. BREAUD, M. AUGOYARD, Mme HAZERAN, Mme AZOULAY, M. HEKIMIAN.

EXCUSES : Mme BALAS, M. GRACI.

DEPOTS DE POUVOIR :

ABSENTS : M. FENECH.

M. BLACHE propose de désigner M. HEKIMIAN pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. HEKIMIAN procède à l'appel nominal.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Rapport 06.17.372–Compte Administratif 2016

M. BLACHE rapporte ce projet de délibération.

Il rappelle que le montant des dépenses au titre du compte administratif s'établit au 31.12.2016 à 352 766,12 € avec des restes à réaliser de 25 235,45 € et un excédent net de 125 296,51 €, le montant prévu des recettes ayant été de 521 778,18 €.

M. BLACHE laisse la présidence à M. LAFOND et quitte la salle.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.373 –Budget 2017 – Décision modificative n°1

M. BLACHE présente ce dossier.

Il indique que ce rapport reprend les résultats de l'exercice précédent. Il s'agit de réaffecter l'excédent de clôture figurant au Compte Administratif 2016 lequel s'élève à la somme de 125 296,51 sous la forme d'une décision modificative.

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 1 – ANNÉE 2017

RÉAFFECTATION DE L'EXCÉDENT 2016 - MAIRIE DU 6^e ARRONDISSEMENT

PROGRAMME	OPÉRATION	N° LC	NATURE	LIBELLÉ - NATURE	FONCTION	MONTANT
SUPPORTMA	MAIRIE	2503	60612	Energie-électricité	20	4 296,51
SUPPORTMA	MAIRIE	2507	60631	Fournitures d'entretien	20	2 000,00
SUPPORTMA	MAIRIE	6061	615221	Entretien Réparations de bâtiments	20	10 000,00
SUPPORTMA	MAIRIE	2516	61558	Autres réparations	20	5 000,00
SUPPORTMA	MAIRIE	2524	6257	Réceptions	20	5 000,00
SUPPORTMA	MAIRIE	2526	6261	Frais d'affranchissement	20	10 000,00
SUPPORTMA	MAIRIE	2529	6282	Frais de gardiennage	20	1 000,00
SUPPORTMA	ETAT	2535	6257	Réceptions	22	5 000,00
EQTRANS	SPORTS	2540	60611	Eaux et Assainissement	411	2 000,00
EQTRANS	SPORTS	2689	60612	Energie-électricité	411	10 000,00
ASSO	SASSO	2543	60613	Chauffage Urbain	25	9 000,00
EQTRANS	CRECHES	2703	6188	Autres frais divers	64	10 000,00

PROGRAMME	OPÉRATION	N° LC	NATURE	LIBELLÉ - NATURE	FONCTION	MONTANT
DAL	EVENEM	2704	6188	Autres frais divers	20	52 000,00
TOTAL =						125 296,51 €

M. BLACHE précise qu'en cas de dépenses nouvelles en cours d'année ou de transfert d'établissements, les mouvements générés seraient repris dans une décision modificative ultérieure.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.374 –Participation financière de la Ville de Lyon à la production de logement social – Adaptation du montant de l'opération 69059005, affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-3 "Habitat PEP 2015-2020", programme 00016 – Autorisation de signature de conventions

Mme MOULLIN rapporte ce projet de délibération.

Elle rappelle que dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en faveur de l'habitat, des participations financières sont accordées aux organismes HLM et associations habilitées, permettant ainsi le développement de nouvelles opérations de logements sociaux. Ces aides sont octroyées au titre d'une participation à l'équilibre d'opération conformément à l'article L. 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et elles sont assorties de réservations de logements au profit de la Ville de Lyon.

Elles contribuent à la réalisation de l'objectif de production de logements sociaux inscrits dans le programme d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) communautaire 2007-2012 approuvé par le Conseil communautaire en janvier et de l'engagement triennal 2014-2016 délibéré lors du Conseil municipal de décembre 2014.

Il est proposé d'accorder de nouvelles subventions pour 46 opérations d'acquisition-amélioration, de construction neuve ou en VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) comptant 1 278 logements.

Ces opérations subventionnées par la Ville de Lyon feront l'objet d'une convention bipartite Maître d'ouvrage – Ville de Lyon. Les subventions accordées par la Ville de Lyon pour la production de logement social sont des subventions d'équilibre, leur montant étant apprécié en fonction des bilans financiers prévisionnels des opérations.

ADRESSE	MAITRE D'OUVRAGE	NB DE LOGEMENTS				Type	Montant participation
137 rue Cuvier	Immobilière Rhône-Alpes	8	3		11	CN	40 081 €
6-12 rue Laurent Vibert	Batigère Rhône-Alpes	28	10		38	AA	64 129 €
267 Cours Lafayette	Grand Lyon Habitat		56		56	VEFA	56 000 €
267 Cours Lafayette	Grand Lyon Habitat	15	1		16	VEFA	87 045 €
71 rue Bellecombe	Batigère Rhône-Alpes	12	5		17	VEFA	85 586 €

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.375 –Garanties sollicitée à hauteur de 15% par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant de 868 502,00 euros relatifs à une opération d'acquisition – amélioration de 13 logements (10 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 87, cours Vitton à Lyon 6e

Mme MOULLIN est rapporteur de ce dossier.

Elle indique que la SAHLMImmobilière Rhône-Alpes a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 868 502,00 € à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts sont destinés à financer une opération d'acquisition-amélioration de 13 logements (10 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 87, cours Vitton à Lyon 6^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la SAHLMImmobilière Rhône-Alpes s'engage à réserver à la Ville de Lyon 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 50 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 662,76 m².

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.376 –Programmation financière 2017 au titre du projet éducatif de territoire – PEDT de Lyon (volet extra-scolaire) – Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant total de 317 573 euros

M. DUVERNOIS rapporte ce dossier.

Il indique qu'on entend beaucoup parler du projet éducatif de territoire de Lyon, notamment du volet extrascolaire. Il aimerait bien avoir une délibération commune. On a en général des petits morceaux : scolaire, extra-scolaire et ce jusqu'à quand ? il souligne qu'on ne connaît pas le devenir des rythmes scolaires. La décision est attendue. En tout état de cause, il propose d'examiner ce projet Pour le 6^{ème} arrondissement, cela concerne les tickets sport-culture pour un montant de 2 000 € attribués par la Maison de l'Enfance. Il y a de moins en moins de dossiers au fil des années. Cela aide les jeunes à avoir accès à des activités sportives ou culturelles.

Il propose d'accorder cette subvention.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.377 –Programmation financière 2017 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés

Mme CROIZIER présente ce projet.

Elle rappelle que les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, Les jardins partagés renforcent la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne et contribuent par ailleurs à la sauvegarde de la biodiversité.

Nombreuses ont été les occasions de parler du jardin partagé de Thiers –Bellecombe- Charmettes qui est en train de voir le jour.

La présente délibération concerne l'attribution d'une subvention de 2 850 euros pour l'Association « La Miette », pour la coordination de la création de ce jardin partagé dans le quartier Thiers - Bellecombe - Charmettes dont la particularité est l'implication de nombreux acteurs locaux : école Antoine Rémond, Cil, conseil de quartiers, résidence de personnes âgées, entreprises, bibliothèque, com'expression....

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.378 –Groupe Scolaire Jean Jaurès - Restructuration du restaurant scolaire et mise en accessibilité du groupe scolaire - 46 rue Robert 69006 Lyon - opération n°06005001 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n°2015-2 - Programme n° 00006

Mme CROIZIER est rapporteur du dossier.

Elle rappelle l'approbation, dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, par délibération du 14 mars 2016, du lancement des études de l'opération du « Groupe Scolaire Jean Jaurès concernant la restructuration du restaurant scolaire et la mise en accessibilité du groupe scolaire.

La Commission d'appel d'offres réunie le 13 septembre 2016 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement dont le mandataire est ATELIER A, pour un montant de 196 000 € HT.

Afin de répondre au besoin de capacité lié à l'évolution démographique du secteur, avec plus particulièrement la création de 5 classes dans le cadre du projet Part Dieu, il est envisagé de réaliser des travaux dont le réaménagement du restaurant en self.

Le programme comprend les travaux suivants :

- A l'emplacement du gymnase : aménagement d'un réfectoire pour les élémentaires avec mise en place d'un self ; aménagement d'un réfectoire maternelle; création d'une laverie, d'un office, d'un bureau économat, de vestiaires et sanitaires pour le personnel, d'un local de rangement et d'entretien.

- L'aménagement du gymnase au R+3. La mise en accessibilité des bâtiments sera traitée et la redistribution des espaces permettra à terme de créer les 5 classes supplémentaires. L'isolation des caves, préaux et combles sera intégrée à l'opération, ainsi que le remplacement d'anciennes menuiseries.

Les études de maîtrise d'œuvre au stade APD conduisent à un coût global de l'opération de 3 608 000 € TTC.

Les travaux débiteront en février 2018 jusqu'en mai 2019 et le phasage détaillé est en cours d'étude.

Mme CROIZIER souligne qu'elle a déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce dossier en particulier sur la façon dont ont été et sont traitées les associations installées dans une salle de l'école Jean Jaurès, depuis des années, avec des travaux réalisés à leurs frais comme la pose de miroirs et de barres fixes.

Sans aucune concertation ni information, ces associations ont été « virées » de leur salle, et à ce jour l'une des associations a été en partie réinstallée grâce à Xavier SIMOND, au détriment d'autres associations car l'espace est cher dans le 6^e. Il faut déplacer quelqu'un d'autre.

Quant à l'autre association, elle essaie de trouver des créneaux sans avoir de solution pérenne... Et une autre association vient de la contacter...

Elle précise que les locaux d'une école ne sont pas transférés et que leur gestion relève de la Mairie centrale et de la Direction de l'Education pour laquelle le tissu associatif du 6^e ne semble décidément pas être une priorité.

Mme HAZERAN a des éléments de réponse. Par contre, elle aimerait que Mme CROIZIER lui indique le nom des associations concernées.

Il s'agit de l'ALSB, l'ASCAL et l'association laïque Jean Jaurès.

Mme HAZERAN annonce que l'ALSB n'a pas récupéré l'intégralité des créneaux horaires car il leur fallait 36 heures et ils ont 32h 45 et ce sur Racine et Corneille.

Mme CROIZIER dit que certes un certain nombre ont pu l'être mais qui ne correspondent pas aux anciens. Les professeurs ont accepté ces modifications mais ce que ne sait pas l'association, c'est si les adhérents l'accepteront eux. Pour l'instant comme ils ne sont sûrs de rien, ils n'ont pu lancer les

inscriptions qu'ils auraient déjà dû prendre et attendent de le faire tardivement en septembre. Ce n'est pas ainsi qu'on doit traiter des associations.

Mme HAZERAN fait remarquer qu'on ne détruit pas le gymnase mais qu'on en fait un réfectoire pour les enfants.

Mme CROIZIER souligne que vu la taille de Jean Jaurès, il y avait largement la place pour trouver une salle pour qu'ils puissent continuer leurs activités. Elle était à part et leur était quasiment dédiée. Ils y avaient fait des travaux. Il a été décidé de ne plus leur donner. Si toutefois, cela n'était pas possible, il aurait fallu préalablement les rencontrer et leur proposer une solution. Dès lors qu'on « héberge » des associations dans des arrondissements où il est difficile de trouver des locaux associatifs. Les membres de la MJC savent très bien ce qu'il en est car ils en cherchent de partout. Quand on a 1 500 adhérents, on ne peut pas décider d'un claquement de doigts de changer de créneaux, les mettre on ne sait où et attendre Septembre pour cela.

Mme HAZERAN indique que pour les autres associations, il n'y a eu aucune demande officielle.

Mme CROIZIER dit que cela est encore pire et que la Présidente qui est dans la salle sera ravie de l'apprendre. Tout cela n'est pas grave et se fera en Septembre...

Mme HAZERAN est certaine qu'il est possible de discuter et de trouver des solutions. Il ne faut pas faire un procès d'intentions. Elle insiste disant l'importance que la Ville de Lyon attache aux associations.

Mme CROIZIER estime que cela n'est pas le cas de la Direction de l'Education. Cela fait la 5^{ème} fois que la question se pose que ce soit en commission immobilier ou lors des conseils d'arrondissement.

Mme HAZERAN essaiera de trouver des éléments de réponse.

M. BLACHE rappelle que le vote porte sur les travaux de restructuration du restaurant scolaire Jean Jaurès. Il y a néanmoins des effets collatéraux et il regrette que ces sujets ne soient pas traités systématiquement en amont. En effet, pour les associations qui ont des adhésions à effectuer, des programmes à établir et en fonction des vacances scolaires, tout doit déjà être connu au 30 mai.

Mme NACHURY estime qu'il n'y a pas de procès d'intentions mais Mme CROIZIER ne fait que relater purement et simplement les faits tels qu'ils existent. Quant à elle, elle n'est pas contre la restructuration et l'installation d'un restaurant scolaire. La réalité est que cela empêche un certain nombre de possibilités pour les associations et que de cela, on ne s'est pas préoccupé.

Elle renvoie aussi aux propos qu'elle avait tenus par rapport à cette opération au cours d'un précédent conseil par rapport à cette opération. Malheureusement, les choses sont lancées dont acte.

S'agissant d'une école à grand potentiel de surface, on aurait pu réfléchir plus globalement pour savoir si certaines salles étaient plus autonomes et donc plus accessibles par l'extérieur. Ce sont de simples souhaits et des regrets. Dans ce cadre, il serait bien que l'ancienne antenne de la bibliothèque puisse être aménagée dans des conditions adéquates. En effet, il s'agit d'un sous-sol mais cela pourrait permettre d'accueillir un certain nombre d'activités. Il faut essayer de lier les dossiers ce qui permettra de ne pas faire de procès d'intention et de traiter de manière responsable les associations qui donnent beaucoup et servent à bon nombre d'habitants du 6^e comme l'ALSB l'ASCAL. Il ne s'agit pas de les assister en permanence mais de favoriser leurs activités.

Elle reste en outre persuadée qu'on aurait pu réfléchir différemment sur l'ensemble de Jean Jaurès, constat qu'elle a pu partager avec JJ DAVID, école dont on a déjà reconnu le potentiel et le mauvais usager des m² existants. Au-delà de la réflexion générale qu'on peut avoir sur l'usage qui est fait sur l'ensemble de la Ville de Lyon en matière de m² scolaire par rapport aux équipements sportifs. Ces derniers sont utilisés à 110% au-delà de ce que nécessite leur maintenance. Les m² des écoles pourraient être optimisés. Il ne s'agit bien évidemment pas des salles de classe. Il s'agirait d'avoir une autre conception des bâtiments.

Mme NACHURY souhaite insister de nouveau dans le procès-verbal sur le fait que tout cela milite fortement pour que l'ancienne bibliothèque puisse être transformée en locaux associatifs mis à disposition aux associations du 6^e selon des créneaux horaires.

Mme HAZERAN souscrit totalement à cette approche et ira dans ce sens.

M. BLACHE indique qu'une demande a été faite dans ce sens pour la totalité de ces locaux. En dehors de leur fonctionnement, le tissu associatif étant très développé, les associations gèrent elles-mêmes leurs activités mais encore faut-il une disponibilité de locaux. Cela permet à tous de vivre la proximité et d'avoir une qualité de vie.

M. DUVERNOIS souhaite ajouter sans rentrer dans une polémique qu'il remercie Mme HAZERAN de lui apprendre – montrant en cela comment fonctionne la communication entre les services de la Ville et les arrondissements – que les associations présentes dans les locaux de Jaurès étaient repositionnées sur Racine et Corneille. En tant qu'adjoint aux affaires scolaires, il n'en était pas informé.

Concernant la restructuration de cette école et comme il a été question d'explosion démographique dans le quartier, il n'en voit pas les effets car cette école élémentaire risque de fermer une classe sur 2017-2018. Il sera très vigilant quant à la refonte de la carte scolaire dans ce secteur. Il regardera de près en termes d'effectif les trois écoles en limite du cours Lafayette de Bellecombe jusqu'à Créqui.

M. SIMOND fait remarquer qu'il a demandé à la Ville d'avoir un droit de regard pour les créneaux mis à disposition dans les établissements scolaires pour les clubs sportifs bénéficiant d'horaires dans ceux-ci mais il n'a aucune information. Ce sont les clubs qui le lui font savoir. Certes, il n'y a pas de nouveaux gymnases dans le 6^e depuis 1996 et cela devient donc compliqué de gérer tout le monde. Il serait important d'avoir cette visibilité.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.379 –Lyon 6^e Lancement de la première tranche de l'opération 60023638 – installation d'aires de jeux dans les arrondissements et affectation d'une partie de l'AP N°2015-1 – programme 00012

Mme CROIZIER est rapporteur du dossier.

Elle indique que dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville et plus particulièrement le projet « d'installation d'aires de jeux dans les arrondissements », il est proposé l'approbation du renouvellement de deux aires de jeux situées dans le Parc de la Tête d'Or, défini comme prioritaire.

La fréquentation croissante du parc s'accompagne de nouveaux besoins en équipements aptes à accueillir ce public très nombreux (3,5 millions de visiteurs comptabilisés par an), notamment les familles et plus spécifiquement, les enfants à travers l'offre ludique, aujourd'hui insuffisante pour satisfaire la demande.

Le caractère historique du Parc de la Tête d'Or nécessite une conception très respectueuse de l'esprit du parc et conforme à la « charte » qui donne des prescriptions pour toute intervention dans le parc.

A l'issue d'études préalables, deux interventions prioritaires ont été retenues au regard des 4 aires de jeux au total :

- la requalification de l'aire de jeux « de la Porte Nord » avec des structures de jeux de grande capacité pour la tranche d'âge 5-12 ans, dont des jeux « inclusifs » (accessibles à tout type de handicaps).

-et la recréation de l'aire de jeux des petits, de 1 à 5 ans, déplacée sur l'emprise de l'ancienne villa du conservateur du parc à démolir, en substitution à l'aire dite « des Daims ». Cette emprise est proche d'une entrée du parc particulièrement fréquentée par les jeunes familles et les assistantes maternelles.

Le montant estimatif des études et frais de maîtrise d'ouvrage s'élève à 15 000 € TTC, et celui des travaux à 635 000 € TTC.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.380 –Lyon 2e, 3e, 6e, 7e – Convention de maîtrise d’ouvrage déléguée à titre gratuit au profit de GrandLyon Habitat en vue de la réalisation de divers travaux sur les sites de Ravat, Bossuet, Lavoisier et Cité Jardin – EI 02064, EI 03057, EI 06021, EI 07 053, EI 07 054, EI 07 055 - Lancement de l'opération 60021858 et affectation d'une partie de l'AP "Habitat" 2015 - 3 - Programme 00016

Mme CROIZIER présente ce projet.

Par convention de gestion en date du 10 mars 1998, la Ville de Lyon a confié la gestion à « Grand Lyon Habitat » - de quatre groupes de logements répartis de la façon suivante :

- le Groupe Ravat - Lyon 2^e : 58 logements ;
- le Groupe Lavoisier - Lyon 3^e : 115 logements ;
- le Groupe Bossuet - Lyon 6^e : 146 logements ;
- le Groupe Cité Jardin à Gerland - Lyon 7^e : 550 logements.

Ces logements dénommés « Habitation Bon Marché » ou « HBM » ont été construits entre 1924 et 1929 pour répondre aux besoins croissants en matière de logements. Ils sont à ce jour toujours en totalité affectés à du logement social.

Grand Lyon habitat a sollicité la Ville de Lyon pour divers travaux du propriétaire devant être réalisés dans les mois à venir pour des raisons de sécurité d’une part, et d’autre part pour répondre à des obligations réglementaires.

En ce qui concerne le 6^{ème} et plus particulièrement le groupe Bossuet, il s’agit du remplacement des 146 chaudières individuelles.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L’UNANIMITE.

Rapport 06.17.381 –Demande présentée par la société ORANGE pour l'installation de Tours aéroréfrigérantes sur le territoire de la commune, 131, avenue Félix Faure à Lyon 3e

Mme CROIZIER rapporte ce projet de délibération.

La société Orange possède un immeuble situé au 131 avenue Felix Faure dans le 3^e arrondissement de Lyon et va construire sur le site deux nouveaux bâtiments afin d’accueillir 1 300 salariés à l’horizon 2019, en plus des 500 personnes déjà présentes sur le site, pour le futur siège régional « Centre Est ».

Dans ce cadre, Orange va installer des tours aéroréfrigérantes, implantées au niveau R+6 de l’immeuble existant.

Elle précise que ces installations étant soumises à enregistrement dans la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l’Environnement, une consultation du public est organisée. Elle doit se dérouler dans les 3^e, 6^e, 7^e, et 8^e arrondissements du 4 mai 2017 au 2 juin 2017 inclus.

Le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis sur cette demande, concurremment avec les services techniques et les autorités compétentes concernées.

L’ensemble des impacts sur l’environnement ont été examinés : eau sol, bruit (avec réalisation d’une étude acoustique). Sur ce dernier point, des préconisations techniques ont été prescrites.

Par ailleurs, la sécurité et les moyens de prévention des risques sanitaires ont été examinés.

En conclusion, l’étude d’impact montre que les précautions seront prises pour assurer la sécurité et la prévention des risques sanitaires et environnementaux, avec quelques précisions à apporter :

Elle propose d’émettre un avis favorable à la demande formulée par la société ORANGE sous réserves, comme le préconise la Direction de l’Ecologie Urbaine de :

- réaliser une étude acoustique en mode de fonctionnement réel,

- réaliser une analyse méthodique des risques et la mettre à jour afin de gérer en continu le risque légionelles,
- communiquer ces documents à la Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Lyon.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.382 –Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été

Mme ROBIN est rapporteur de ce projet de délibération.

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement en soutenant les associations qui interviennent en direction des personnes âgées. L'objectif est d'aider les personnes âgées isolées et à mobilité réduite à participer à la vie sociale et de lutter contre leur solitude et leur dépendance en leur proposant des sorties ludiques ou culturelles.

Différentes associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles que la ville entend soutenir pour un montant global de 4 900 €.

Pour le 6^e arrondissement, il est proposé dans le cadre des opérations d'été :

Pour le Centre Gérontologique de Coordination Médico-Social(CGCMS) dans le cadre de l'accueil de Jour il est proposé 2 400 € pour l'organisation de sorties et séjours pour un public âgé dépendant qui ne peut plus partir en vacances par des filières ordinaires.

M. BLACHE rappelle que deux voyages sont organisés cet été le 7 juillet et le 4 Août.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.383 –Programmation financière 2017 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - Attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 175 072 euros

Mme ROBIN présente ce dossier.

Elle indique que la Ville de Lyon s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé. Elle souhaite poursuivre l'action entreprise dans le cadre de la lutte contre le Sida, les IST (Infections Sexuellement Transmissibles) et les hépatites ainsi que les addictions et toxicomanies. En effet, il s'agit de faire face au constat d'un nombre toujours élevé de consommateurs de drogues et alcool, d'une certaine banalisation des comportements et des pratiques excessives chez les jeunes.

En outre, une attention particulière est portée à la santé mentale. La Ville s'est d'ailleurs fortement impliquée avec les différents acteurs locaux en créant dans chaque arrondissement un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM). Ce sont des lieux de concertation et de coordination entre les services de psychiatrie, les élus et les partenaires locaux, les usagers et les aidants.

La ville entend poursuivre sa politique autour de ces associations en accordant 175 072 € pour 2017.

Pour ce qui est du 6^e arrondissement et dans le cadre de la lutte contre les addictions, il est proposé une aide de 5 000 € comme l'an dernier à l'association KEEP SMILING (située 3 rue Baraban) pour l'Accueil des usagers du milieu festif au point «accueil, écoute, information, orientation au local de l'association ».

Concernant le CLSM (Comité Local de Santé Mentale), Mme TRIBALAT indique qu'il est en train d'être mis en place et va sans doute être finalisé d'ici l'été. Cela est assez compliqué car personne ne veut vraiment jouer le jeu pour le 6^e arrondissement alors que c'est le dernier arrondissement à ne pas l'avoir.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.384 –Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association "Roulez Jeunesse", pour l'organisation de la 1ère édition de l'évènement "Les Boucles d'Or", le samedi 15 et dimanche 16 avril 2017.

M. SIMOND présente ce dossier.

L'Association Roulez Jeunesse est située Porte de la Voute au Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e. Elle a organisé la manifestation « Les Boucles d'Or », le samedi 15 et dimanche 16 avril 2017.

Elle a pour objet le développement de projets artistiques, la production d'événements culturels et de rassemblements autour du vélo.

L'Association souhaite promouvoir l'utilisation du vélo en ville, par l'intermédiaire de la culture et l'organisation d'événements.

C'est une association qu'il accompagne et qu'il félicite pour son dynamisme. Elle a toujours le courage de choisir le vélodrome.

Malgré ses demandes répétées, la signalétique n'a toujours pas été faite pour indiquer l'emplacement de celui-ci. Il reste néanmoins confiant que cela se fera.

Il est attribué une somme de 4 000 € pour cette organisation.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.385 - Parcours de santé "enform@Lyon" - Approbation d'une convention de mécénat en nature avec AG2R. - Direction des Sport

Il rappelle que La Ville de Lyon souhaite sur ce mandat favoriser la pratique physique et sportive de plein air.

Dénommés "enform@Lyon", des parcours en milieu urbain seront dotés d'agrs accessibles librement aux Lyonnais, quel que soit leur niveau de pratique.

Il précise que les quatre premières boucles opérationnelles dès 2017 seront situées sur 6 arrondissements : (boucle 1 : 5^e / boucle 2 : 2^e et 7^e / boucle 3 : 4^e et 1^{er} / Boucle 4 : 6^e) déclinées en trois niveaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces parcours urbains sportifs, la Ville souhaite répondre favorablement à la proposition de partenariat de la société de prévoyance retraite AG2R, qui se concrétisera sous la forme d'une convention de mécénat en nature.

Dans cette convention, il est prévu que la société AG2R finance la prestation réalisée par la LARA (Ligue d'Athlétisme Auvergne Rhône-Alpes) pour la conception des exercices sportifs de musculation-fitness-stretching que le public pourra réaliser sur les parcours ainsi que les vidéos attenantes téléchargeables également. Cette prestation a été estimée par AG2R à 30 000 €.

M. SIMOND estime qu'il est important d'accorder cette aide permettant la mise en place d'un projet important pour la mise en place de la pratique du sport en plein air.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.386 –Programmation financière 2017 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle – attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 693 517 euros

M. SIMOND poursuit avec la présentation d'un nouveau projet de délibération.

Dans le cadre du devoir de lutte contre le chômage, des actions sont mises en place par la Ville de Lyon. On assiste à une légère baisse de celui-ci : environ 0,4% des demandeurs d'emploi de 2015 à 2017.

Un partenariat important continue d'être mis en œuvre entre la Maison de l'Emploi et de la Formation laquelle a fusionné avec la Mission Locale. On est sur des enveloppes importantes : 693 517 €.

Il regrette qu'au vu du grand nombre d'associations et des montants engagés, on puisse se demander s'il y a un vrai suivi. Il a été désagréablement surpris de constater en assistant à des comités inter-associations de voir que celles-ci ne se connaissaient pas entre elles alors qu'elles œuvrent toutes pour les demandeurs d'emploi.

Il serait bien au vu des sommes en jeu d'y avoir une très grande vigilance de la part de la Ville.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.387 –Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse pour un montant total de 26 500 euros

M. SIMOND présente ce dossier.

Il rappelle que ce sont des subventions attribuées à différentes structures associatives tournées vers la jeunesse. Il souligne que l'enveloppe globale a baissé. Cela laisse supposer que la Ville se recentre sur les associations avec lesquelles elle a l'habitude de travailler et donc assure un meilleur suivi par rapport aux missions effectuées sur le terrain.

Il souhaite rappeler son attachement à la Loi de 1905 et regrette que des associations culturelles bénéficient d'aides. Il se félicite que le CRIJ reçoive une subvention substantielle car il joue un rôle d'importance pour aider les jeunes dans les différents démarches.

M. AUGOYARD indique que tous sont d'accord sur le soutien à apporter à ces associations. Il revient sur ce que dit M. SIMOND en rappelant que le débat avec lui est ancien sur le fait que les scouts et les éclaireurs ne sont pas une association culturelle. Il évoque la mission sociale de ces associations qui font un travail formidable d'intégration des jeunes et de solidarité qui manquerait si ce n'était pas pris en charge par elles.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.388 –Programmation "Tout l'monde dehors !" 2017 - Approbation de conventions types.

Mme DARBON est rapporteur de ce projet.

Elle précise que depuis 2002, « Tout l'monde dehors ! » propose chaque été, dans les 9 arrondissements de Lyon, plus de 250 rendez-vous artistiques et participatifs gratuits sur toute la ville. En 2016, elle a rassemblé plus de 120 000 spectateurs autour de 126 projets. Le budget consacré à chaque arrondissement est d'environ 13 000 €.

Elle indique que l'édition 2017 est structurée d'une part, autour de projets de proximité, très ancrés sur un territoire et d'autre part, autour de projets dont le rayonnement se fait à l'échelle de toute la ville.

Elle fait remarquer que dans les projets sélectionnés, elle a essayé de choisir des associations du 6^e arrondissement pour le 6^e arrondissement. Elle annonce les différentes manifestations qui se dérouleront

Kalinkasso	<i>Tout l'monde au lyrique</i>	5 juillet	Cité internationale	1 100 €
Studio Tango Argentino	<i>Milonga Campera</i>	1 ^{er} juillet	Place Maréchal Lyautey	2 400 €
Compagnie du Gai Savoir	<i>Souvenir d'Edith</i>	1 ^{er} septembre	Parc de la tête d'or- e	1 500 €

Baroque à Lyon	<i>Baroque sous les Arbres</i>	3, 4, 6 et 7 juillet	Parc de la Tête d'or et à la cité internationales	4 000 € (+ complément Incontournables)
Même pas en rêve	<i>Yumi Duo, ethno-electro-jazz</i>	10 juillet	Cité internationale	700 €
En route mauvaise troupe	Le bourgeois Gentilhomme	19 août	Parc de la Tête d'or – Petite Suisse	1 000 €
Le Mélomane – Jean Sangally	<i>De l'Afrique au blues</i>	27 juillet	Cité internationale	1 400 €

Mme DARBON indique l'importance de la manifestation «Baroque à Lyon» qui sera une très grosse manifestation avec 4 000 € pris sur le montant de l'arrondissement et un complément de 10 000 € par la Ville de Lyon. Ce sont uniquement des professionnels.

« Même pas en rêve », un groupe de jeunes qui vient de commencer.

Dans les projets « spécial jeunesse », une jeune association du 6^e « paroles et musiques »-récréation chez guignol au Parc de la Tête d'or pour 2 300 €.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

Rapport 06.17.389 –Attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions en direction des personnes en situation de handicap au titre de l'année 2017 pour un montant total de 93 850 €

Mme TRIBALAT rapporte ce projet de délibération.

Il s'agit d'une attribution de subventions à une trentaine d'associations pour un montant de 93850€. Elles sont destinées à financer des actions en faveur de personnes en situation de handicap. Il est à noter une légère hausse par rapport à 2016 de 1,92 %. Seules deux associations du 6^e sont concernées :

- Valentin Haüy (AVH) qui percevra la même somme que l'an dernier, soit 1 800 €,
- Rymea – se voit attribuer une somme de 2 000 € - C'est une école qui donne un enseignement musical pour les enfants porteurs de troubles sévères des apprentissages ou de handicaps lourds.

LE RAPPORT EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

* *

Questions diverses.

Comme on le sait et il en a été largement question lors de la dernière séance du conseil la révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain) est en cours et M. AUGOYARD annonce la tenue d'une enquête publique à ce sujet qui se tiendra du 15/05 au 20/06/2017. Ce dossier pouvait être consulté dès aujourd'hui aux horaires d'ouverture de la mairie. Il souligne qu'aucune permanence du commissaire-enquêteur n'est prévue. Il encourage néanmoins toutes les personnes intéressées à venir inscrire leurs commentaires sur le registre ad hoc. Il invite chacun à se reporter au site internet du SYTRAL qui pour ces choses-là est bien fait. Il insiste sur le fait que si une personne souhaite que son avis soit lu, il faut venir inscrire ses commentaires sur le registre en question. Cela sera très important pour décider des déplacements et modes de déplacement pour les prochaines années.

M. BLACHE annonce le tirage au sort des jurés d'assise pour le 16.05.2017 à 10h30.

M. DAVID précise que les choses ont changé pour ce tirage qui consistait préalablement à tirer des noms au sort d'une manière assez conviviale au hasard à partir de la liste électorale. Il s'agit maintenant d'un tirage effectué directement par un logiciel et un certain nombre de noms sont sortis.

Les personnes sont ensuite contactées. Les choses sont un peu moins sympathiques qu'il y a trois ou quatre ans avec l'ancien système.

Mme DARBON annonce que le programme du 150^{ème} anniversaire de l'arrondissement est disponible à l'accueil de la Mairie. Un des premiers événements sera une conférence sur « quand les Brotteaux étaient des marécages » par N. GONTHIER, Doyen de la Faculté de Lettres et Civilisations de l'Université Jean Moulin. Cela sera très intéressant

* *

La prochaine séance du Conseil d'Arrondissement aura lieu le lundi 19 juin 2017 à 19h00. Elle sera précédée d'un CICA à 18 heures ayant pour thème la biodiversité animale et végétale à Lyon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.